La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Alsace
5 rue Hannong
67000 STRASBOURG
03 88 22 32 15
alsace@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

PARC DE LA MAISON ALSACIENNE
34 rue Courbée
67116 Reichstett
03 88 20 59 90
livia.kuhn-porteur@orange.fr

Nos partenaires

La Région Grand Est — ALSACE Collectivité européenne

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Association du Parc de la Maison Alsacienne - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de la

Maison de Buschwiller du Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett

Bas-Rhin



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Soutenez la restauration de la Maison de Buschwiller !

LE PROJET

La maison de Buschwiller, bien conservée sur deux tiers de la maison, a subi quelques modifications d'une de ses parcelles. Il serait possible de reconstruire cette partie (« Stube » et travée centrale) et le bâtiment serait placé de biais pour bien faire face au visiteur. Cela nécessiterait une amputation mineure d'une partie de parcelle d'une trentaine de mètres carrés appartenant à l'Eurométropole. Le talus ainsi très peu entamé, l'entrée serait plus éloignée de l'escalier et la sortie donnerait directement sur la rue du Terrain.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

Inhabitée au n° 16 rue de Wentzwiller à Buschwiller, la maison fut découverte par deux jeunes et fins connaisseurs de l'architecture rurale du Sundgau, Jérémie Viron et Hugo Digiano. La maison a été ensuite finement analysée par Marc Grodwohl. Dans les combles, le pan de bois de la partie supérieure des murs pignons était apparent, révélant une structure du milieu du XVIe s. Les bois de forte section étaient en parfait état, organisés en double registre de croix en X.

Cette maison constitue un véritable témoin représentatif de l'art de construire et d'habiter à une époque donnée. L'équipe du laboratoire (M.M. Jean-Pierre Hurni et Bertrand Yerly) a pu l'examiner et constater que 5 pièces sur les 7 sont datées de l'automne/hiver 1553/1554 ou de l'été 1554. La date à retenir pour la construction de la maison est donc 1554, éventuellement début 1555.

LA MOBILISATION

La reconstruction de la maison de Buschwiller permettrait à la commune de Reichstett de clore l'écomusée, et ce d'une manière spectaculaire : deux bâtiments aux caractéristiques différentes tant structurelles que stylistiques, du milieu du XVIe siècle, se feraient face. Le visiteur pourrait donc comparer deux manières de construire d'une époque très ancienne pour des maisons de plaine en un coup d'œil. L'installation d'une caisse, de vestiaires et d'une boutique de souvenirs y seront également à prévoir.

Montant des travaux	**150 000 €**
Objectif de collecte	**30 000 €**
Début des travaux	**2025**

© Association du Parc de la Maison Alsacienne







Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de la

Maison de Buschwiller au Parc de la Maison Alsacienne

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 3 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/100122
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Maison de Buschwiller au Parc de la Maison Alsacienne

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐